

**Plan Local d'Urbanisme de
PENTA DI CASINCA**

Emplacements réservés

Voirie Collectivité Territoriale Corse			
N° opération	Destination	Emprise	Bénéficiaire
CTC1	Voie de raccordement entre la RN 198 et la future voie rapide et aménagements routiers de sécurité connexes	12 m	Collectivité Territoriale Corse
CTC2	Emprise de la future gare de Penta di Casinca après la remise en service de la voie ferrée	22 141 m ²	Collectivité Territoriale Corse

Voirie Départementale			
N° opération	Destination	Emprise	Bénéficiaire
D1	Déviation de sécurité de la RD 506 au droit du collège	8 m	Département 2B

Voirie Communale			
N° opération	Destination	Emprise	Bénéficiaire
Site du bourg de Folleli			
C1	Élargissement et aménagement de la Route du Corsu Suttanu (ancienne route royale)	10 m	Commune
C2	Élargissement de voirie	8 m	Commune
C3	Élargissement de voirie	8 m	Commune
C4	Élargissement de voirie	8 m	Commune
C5	Aménagement d'une voie de desserte	8 m	Commune
C6	Élargissement de voirie	8 m	Commune
C7	Élargissement de voirie	8 m	Commune
C8	Élargissement de voirie	8 m	Commune
C9	Élargissement de voirie	6 m	Commune
C10	Création et élargissement de voirie	8 m	Commune
C11	Création et élargissement de voirie	8 m	Commune
C12	Création de voirie de desserte	6 m	Commune
C13	Aménagement et élargissement de la voie de desserte avec aire de retournement	6 m	Commune
C14	Aménagement et élargissement de la voie de desserte avec aire de retournement	6 m	Commune
C15	Aménagement d'une voirie de desserte avec aire de retournement	6 m	Commune
C16	Aménagement et élargissement de voirie	4 m	Commune
C17	Aménagement et élargissement de voirie	5 m	Commune
C26	Aménagement d'une voie de desserte	8 m	Commune
Site du hameau de Campo d'Arietto			
C18	Aménagement de voie et aire de retournement	6 m	Commune
C19	Aménagement de voie et aire de retournement	6 m	Commune
C20	Aménagement d'une voie de desserte	5 m	Commune
C21	Élargissement de voirie	10 m	Commune
C22	Élargissement de voirie d'accès au hameau	10 m	Commune
C23	Aménagement et élargissement de voirie et aire de retournement	8 m	Commune
C24	Non attribué		

Frange littorale			
C27	Création d'une voie de desserte du littoral doublée de la réalisation d'une piste cyclable	10 m	Commune

Equipement public			
N° opération	Destination	Emprise	Bénéficiaire
Site du village de Penta de Casinca			
1	Création d'un parking public – environ 10 places	245 m ²	Région
2	Création d'un parking public – environ 30 places	858 m ²	Commune
3	Création d'un parking public – environ 8 places	194 m ²	Commune
Site du hameau de Campo d'Arietto			
4	Création d'un parking public – environ 10 places	246 m ²	Commune
Site du bourg de Folleli			
5	Création d'un groupe scolaire et des aménagements connexes (stationnement, dessertes, aires paysager, espaces publics)	16 050 m ²	Commune
6	Création d'un nouveau cimetière et complexe funéraire et des aménagements connexes	39 945 m ²	Commune
10	Création d'un exutoire d'eau pluviale de 4 mètres d'emprise	438 m ²	Commune
11	Création d'un exutoire d'eau pluviale de 4 mètres d'emprise	277 m ²	Commune
12	Création d'un exutoire d'eau pluviale de 4 mètres d'emprise	351 m ²	Commune
13	Création d'une nouvelle gare ferroviaire	22 141 m ²	Collectivité Territoriale Corse
Frange littorale			
7	Création d'une aire d'accueil du site touristique de l'Ajola comprenant du stationnement, un parc paysager, des installations sanitaires	12 516 m ²	Commune
8	Aménagement d'un mail piéton paysagé reliant l'aire d'accueil d'Ajola à la plage	3 347 m ²	Commune
9	Aménagement de la plage communale de San Pellegrino comprenant des espaces de stationnement, l'amélioration de la desserte, des espaces publics, des aménagements pour l'accueil d'installations sanitaires et de secours	11 485 m ²	Commune
14	Création d'un parking public non imperméabilisé d'une trentaine de places	1 317 m ²	Commune

L'emplacement réservé n°25 a été supprimé à l'approbation du P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme de PENTA DI CASINCA

Servitudes d'urbanisme

(article L123-2 du Code de l'Urbanisme)

Servitudes d'urbanisme au titre de l'article L 123-2 c) du Code de l'Urbanisme

Rappel du Code de l'Urbanisme – article L 123-2

"Dans les zones urbaines, le Plan Local d'Urbanisme peut instituer des servitudes consistant:

c) A indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements."

Servitude de projet		
Descriptif de l'opération	Secteur	Bénéficiaire
A] Instauration d'une bande de 75 mètres de périmètre de projet dans le secteur de Caraguiti (future école, zone d'urbanisation future) pour la réalisation d'une voie nouvelle de 12 mètres d'emprise	Caraguiti	Commune
B] Création d'une déviation de la route de la mer au droit du collège (8 mètres d'emprise) permettant d'améliorer la sécurité routière dans cet espace fréquenté	Folleli - Sottano	Département 2B
c] Création d'un parking de 300 places au droit du collège de Folleli	Folleli - Sottano	Commune